

MOUVEMENT PROVISOIRE 2011

Instructions

Les Personnels sans poste doivent obligatoirement participer au mouvement Provisoire

La CAPD relative à ces affectations aura lieu le 28 juin 2011.

VŒUX

A formuler via l'application SIAM du 21 juin midi au 23 juin midi. Le nombre de vœux autorisé est de 30 vœux (regroupement ou non).

- Pour accéder à l'application I-PROF, cliquer sur :

[I-PROF accès direct](#) 

- Le mot de passe par défaut est votre NUMEN (à saisir en majuscules). Si vous ne connaissez pas votre compte utilisateur (c'est le même que celui qui vous sert à vous connecter à votre messagerie, par exemple, sur <http://mail.ac-nice.fr>), cliquez sur : <https://bv.ac-nice.fr/amelouvert/NUMENSearch.html> .

POSTES

- DIRECTIONS

Les sortants IUFM ne peuvent effectuer de vœux sur les directions de plus de 2 classes. Ils seront automatiquement annulés

- VŒUX FLECHES SUR POSTES LANGUES

Ne peuvent postuler que les enseignants habilités dans la langue sollicitée.



Le poste d'adjoint de vintimille requiert une habilitation en italien

- MI TEMPS ANNUALISES (code 6000 et suivants)

L'enseignant nommé sur un poste de ce type travaillera 6 mois dans une école à temps complet et 6 mois dans l'autre.

Les enseignants à temps partiel ne peuvent demander ce type de poste. Seul le poste principal apparaît lors de la saisie.

ATTENTION : seuls les vœux sur les postes indiqués dans le document de saisie du site devront être saisis

BAREMES ET PRIORITES

Reprise des barèmes et des priorités validés lors du mouvement définitif

ENSEIGNANT SANS POSTE APRES PHASE INFORMATIQUE

Les enseignants restés sans poste après cette phase informatisée seront :

- soit nommés sur les postes qui pourraient se découvrir ou restés vacants
- soit mis à disposition d'une circonscription.

Vous voudrez bien télécharger l'imprimé relatif à l'extension de vœux et le faire parvenir à la Division du personnel (DIPE 2) par fax : **04 93 72 63 22** ou mël :

- Evelyne.chombaut@ac-nice.fr
- nathalie.farrugia@ac-nice.fr
- odile.la-rosa@ac-nice.fr
- christian.pelle@ac-nice.fr
- melisa.battesti@ac-nice.fr

Pour l'Inspecteur d'Académie
et par autorisation
Le chef de Division



M. BATTESTI